Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale Québec

Appel à la vigilance Nouvelle éclosion de rougeole au Québec

Contexte

Une nouvelle éclosion de rougeole est en cours au Québec depuis la mi-décembre 2024. En date du 16 janvier 2025, 11 cas confirmés de rougeole acquis localement ont été déclarés chez des résidents du Québec. Pour obtenir la mise à jour de de l'éclosion, consulter la section épidémiologie de la page Éclosion rougeole.

Certains cas ont fréquenté plusieurs lieux publics pendant leur période de contagiosité, dont des milieux pour lesquels il n'était pas possible d'identifier les personnes exposées (ex. : transports en commun, épiceries, magasins, centre d'achat). Des milliers de contacts ont pu être exposés. Le risque de cas secondaires au cours des prochaines semaines est important.

La **liste des lieux d'expositions** connus au virus de la rougeole au Québec est disponible à l'adresse suivante : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/rougeole/eclosion-de-rougeole. Le site Web sera mis à jour régulièrement.

En date du 16 janvier 2025, aucun cas n'a été confirmé dans la région de la Capitale-Nationale.

La rougeole est présente à plusieurs endroits dans le monde, notamment en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. D'importants foyers d'éclosion sont survenus dans plusieurs pays européens et dans certains États des États-Unis au courant des dernières années. En 2023 et 2024, des cas de rougeole ont été déclarés dans plusieurs provinces canadiennes, dont au Québec.

INTERVENTIONS ATTENDUES DES CLINICIENS

- L. <u>Être vigilant lors de la prise de rendez-vous, à l'accueil et au triage</u> et déterminer rapidement le risque infectieux. Voir au besoin l'outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée aux services d'urgence.
 - Identifier tout usager qui présente :
 - les symptômes de la présentation classique de la rougeole (peu importe son statut de protection¹):
 - Fièvre
 - ET
 - Éruption cutanée maculopapulaire généralisée
 - ET
 - Toux ou coryza ou conjonctivite.

OU

les symptômes de la présentation non classique de la rougeole ET qui a un lien épidémiologique.

Pour plus de détails, consulter l'Outil d'aide à la décision - Repérage et diagnostic de la rougeole

- 2. Appliquer rapidement les mesures de prévention et de contrôle des infections
 - Pour l'usager :
 - o Demander à l'usager de procéder à l'hygiène des mains et porter un masque médical ;
 - o Isoler l'usager dans une salle à pression négative ou, si non disponible, dans une salle d'examen avec porte fermée;
 - Pour les professionnels de la santé :
 - Appliquer les précautions additionnelles aériennes, dont le port d'un APR N95;
 - Aviser l'équipe de Prévention et contrôle des infections (PCI) de votre établissement.
 - Établir, au besoin, la liste des personnes exposées, incluant les usagers et leurs accompagnateurs, ainsi que le personnel;
 - Pour plus de détails sur la gestion des cas et contacts, veuillez consulter les pages 17 à 19 de la <u>Fiche technique pour la gestion des cas, des contacts et des éclosions Rougeole</u>.
 - Pour plus de détails, veuillez consulter :
 - Le document sur les <u>Précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole</u> en milieux de soins de l'INSPQ;
 - La page web Rougeole -Professionnel de la santé MSSS (gouv.gc.ca);
 - o La procédure régionale de la Direction de santé publique

¹ Il faut demeurer vigilant même chez les personnes adéquatement protégées; la présentation clinique de la rougeole chez les personnes adéquatement protégées peut être atypique. Le vaccin n'étant pas efficace à 100 %, des cas de rougeole ont été recensés au Québec chez des personnes considérées protégées.



3. Demander les tests de laboratoire appropriés en fonction de l'évaluation médicale

- Suivre les recommandations de l'INESSS ;
- Consulter la page web Rougeole -Professionnel de la santé MSSS (gouv.qc.ca);
- Pour des informations techniques sur les tests diagnostiques de la rougeole, vous référer au Manuel des prélèvements du CHU de Québec :
 - TAAN rougeole : https://aceptmdmz.chudequebec.ca/aceptm/#document/rougp
 - IgM rougeole: https://aceptmdmz.chudequebec.ca/aceptm/#document/rougm

S'il est impossible de réaliser un prélèvement sur place, le patient peut être référé à un service de prélèvement spécifique du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Ce service est offert uniquement sur prescription d'un professionnel de la santé. L'usager ne doit pas utiliser de transport en commun pour s'y rendre.

Il est possible de prendre rendez-vous 7 jours/7 en utilisant le code QR suivant, uniquement sur référence d'un professionnel de la santé. Prendre note que le lieu exact et l'heure du rendez-vous seront confirmés par téléphone à l'usager. Il est très important de lui indiquer de ne pas se déplacer avant d'avoir reçu un appel.

- Prendre rendez-vous en utilisant le lien https://clients3.clicsante.ca/10152 ou en utilisant le code QR. Vous pouvez prendre n'importe quelle plage horaire disponible, l'heure exacte sera confirmée à l'usager lors de l'appel téléphonique.
- 2. Suivre les directives indiquées pour la prise de rendez-vous avec les informations de la personne symptomatique.
- 3. Il est possible de noter toutes informations pertinentes dans la section « Commentaires ».



L'usager ou le clinicien peut également communiquer avec la centrale de rendez-vous au 1-877-644-4545 du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Il est important d'aviser le centre de prélèvements avant d'y envoyer un usager afin que les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) soient appliquées dès son arrivée.

4. Déclarer rapidement par téléphone les cas confirmés ainsi que les cas suspects de rougeole

- À la Direction de santé publique de la région de résidence du cas sans attendre les résultats de laboratoire, pour accélérer les interventions de santé publique, dont la recherche de contacts et permettre l'administration d'une prophylaxie post-exposition aux personnes à risque de complications dans les courts délais prévus. Pour la région de la Capitale-Nationale, joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses par téléphone au (418) 666-7000, option 3, puis option 1 (disponible 24h/7 jours).
- Si le cas ne nécessite pas d'être hospitalisé, demander au cas de s'isoler à domicile jusqu'à l'obtention du résultat des analyses de laboratoire et, si le diagnostic est confirmé, jusqu'à 4 jours après le début de l'éruption maculopapulaire. Le cas sera rapidement contacté par la santé publique pour enquête épidémiologique.
- 5. Identifier les contacts du cas qui sont à risque de complications et administrer la prophylaxie post-exposition appropriée
 - Vacciner les personnes âgées de 6 mois et plus, considérées comme non protégées, dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} contact avec un cas de rougeole. Voir la section RRO: vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons du PIQ.
 - Certaines personnes à risque doivent recevoir des <u>immunoglobulines (Ig)</u> si la première exposition au cas contagieux remonte à moins de 7 jours. Voir l'Annexe et voir la section Post-exposition à la rougeole du <u>Protocole d'immunisation du Québec</u> (PIQ).
 - La santé publique effectuera une recherche de contacts exhaustive lors son enquête épidémiologique auprès du cas.

Document adapté d'un appel à la vigilance rédigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

Téléphone : 418 666-7000, option 3, option 1
 Télécopieur confidentiel : 418 661-7153
 O3drsppostedegarde@ssss.gouv.gc.ca



ANNEXE: INFORMATIONS SUR LA ROUGEOLE

Mode de transmission : par contact avec des sécrétions respiratoires par voie aérienne, par contact direct avec les sécrétions nasopharyngées et par contact indirect par des objets contaminés (beaucoup plus rare).

Manifestations cliniques et complications

ions cliniques de la rougeole
Éruption cutanée maculopapulaire :
 Visage puis tronc/membres
 Débute souvent derrière les oreilles
 L'éruption peut devenir confluente
 Apparaît 3 à 7 jours après le début des symptômes
Dure 4 à 7 jours
la rougeole – Liste non exhaustive

Période d'incubation : habituellement de 7 à 14 jours entre l'exposition au virus de la rougeole et le début des symptômes (mais peut aller de 5 à 21 jours). Une période d'incubation plus longue est généralement observée chez les personnes immunodéprimées et celles qui font une rougeole modifiée ou qui ont reçu une prophylaxie post-exposition (incubation de 17-21 jours).

Période de contagiosité : à partir de 4 jours avant l'apparition des éruptions cutanées jusqu'à 4 jours après le début de ces éruptions.

Personnes considérées comme protégées (voir <u>la page web Rougeole - Professionnel de la santé - MSSS</u>)
Les personnes considérées comme protégées contre la rougeole sont les :

personnes nées avant 1970;

Kératoconjonctivite

Encéphalite aigüe (plus rare)

- personnes ayant une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole;
- personnes ayant une attestation médicale confirmant qu'elles ont eu la rougeole avant le 1^{er} janvier 1996;
- personnes ayant une preuve écrite de vaccination contre la rougeole.

Le nombre de doses requises pour considérer les personnes comme protégées varie :

- 2 doses :
 - o personnes nées à partir de 1980;
 - o personnes nées entre 1970 et 1979 qui sont des stagiaires dans le milieu de la santé, des travailleurs de la santé, des recrues militaires ou qui prévoient voyager hors du Canada.
- 1 dose :
 - o personnes nées entre 1970 et 1979 qui ne sont ni des stagiaires dans le milieu de la santé, ni des travailleurs de la santé, ni des recrues militaires et qui ne prévoient pas voyager hors du Canada;
 - o personnes enceintes nées entre 1970 et 1979 qui n'ont eu qu'une seule dose de vaccin contre la rougeole devraient recevoir des immunoglobulines à la suite d'une exposition significative.



Personnes à risque de complications et pour lesquelles une prophylaxie post-exposition (PPE) peut être indiquée²:

- Enfants de moins de 12 mois;
- Personnes enceintes réceptives nées en 1970 ou après (incluant les personnes enceintes nées entre 1970 et 1979 ayant reçu une seule dose de vaccin)³;
- Personnes immunodéprimées suivantes⁴ :
 - o les personnes greffées de moelle osseuse, peu importe leur âge, leur statut vaccinal et qu'elles aient eu ou non la rougeole;
 - o les personnes immunodéprimées nées en 1970 ou après et n'ayant pas eu la rougeole (ou n'ayant pas de preuve qu'elles l'ont eue), peu importe leur statut vaccinal.

RÉFÉRENCES

- Fiche technique pour la gestion des cas et des contacts La rougeole
- Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)
- Rougeole Professionnels de la santé MSSS (gouv.qc.ca)
- Outil d'aide à la décision : Repérage et diagnostic de la rougeole | INESSS
- L'affiche Alerte! Rougeole!
- Éclosion de rougeole : Éclosion de rougeole | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
- Rougeole | Gouvernement du Québec (quebec.ca)
- Avis mondial sur la rougeole Agence de santé publique du Canada : https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs/504

- Toute personne née au Canada avant 1970 est considérée comme ayant eu la rougeole;
- Une personne née en 1970 ou après doit avoir une preuve (médicale ou de laboratoire) qui confirme qu'elle a eu la rougeole.

² Pour connaître les indications d'administration des immunoglobulines post-exposition à la rougeole, consulter le *Protocole* d'immunisation du Québec : <u>Ig</u> : <u>immunoglobulines non spécifiques - Immunoglobulines - Professionnels de la santé - MSSS (gouv.qc.ca)</u>. Pour connaître les indications de la vaccination contre la rougeole, consulter la section <u>RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons</u>

³ En post-exposition, les personnes enceintes nées entre 1970 et 1979 qui n'ont eu qu'une seule dose de vaccin contre la rougeole devraient recevoir des immunoglobulines. Cette ligne de conduite s'explique dans le cadre d'une intervention individuelle en post-exposition, le risque plus élevé de complications de la rougeole chez une personne enceinte justifiant une mesure additionnelle de protection.

⁴ Selon un avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) du 16 décembre 2011. Il revient au médecin traitant de déterminer si l'immunodépression est significative et nécessite l'administration d'immunoglobulines. La classification des personnes immunodéprimées dans la catégorie des personnes vulnérables (à l'exception des personnes greffées de moelle osseuse) doit se faire à partir des antécédents de rougeole :